

COVID-19

infos

JUIN > JUILLET 2020



NUMÉRO SPÉCIAL

JOURNAL D'UN **DÉCONFINEMENT**

www.castanet-tolosan.fr

/ P. 02 INFORMATIONS PRATIQUES **/ P. 03-04** BRÈVES
/ P. 05-07 DOSSIER SPÉCIAL DÉCONFINEMENT



03/04

ACTUS EN BRÈVES



05/07

CHRONIQUE

d'un confinement

DOSSIER

spécial déconfinement

► **Retrouvez-nous sur:**



castanet-tolosan.fr



**CASTANET
TOLOSAN**

Directeur de la publication: A. Lafon / Directeur de la rédaction: P. Correia / Rédaction: L. Rouyer / Mairie de Castanet-Tolosan 29, avenue de Toulouse, BP82505, 31325 Castanet-Tolosan cedex, Tél.: 05 62 71 70 40, Fax: 05 62 71 70 41 / Crédit photo: V. Laratta / Création Ogham / Impression Imprimerie Delort ZI de Vic, 2-4, rue de l'Industrie, 31320 Castanet-Tolosan / Tirage 8000 ex. sur papier issu de forêts durablement gérées / Dépôt légal à parution / N° ISSN 1279-3868



ZOOM

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le second tour des élections municipales aura lieu le dimanche 28 juin de 8 h à 20 h.

Les bureaux de vote sont situés:

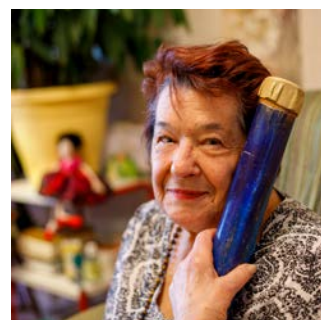
- Bureau 1: Hôtel de Ville, 29 avenue de Toulouse
- Bureau 2 à 10: Salle du Lac, Boulevard de Campanhols

Comme à chaque élection, la Ville met à disposition des électeurs la navette communale pour aider notamment les personnes âgées ou à mobilité réduite à se rendre salle du Lac. Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, vous pouvez voter par procuration. À titre exceptionnel, les personnes ne pouvant se déplacer pour cause de COVID-19 peuvent demander à la gendarmerie ou au commissariat de se déplacer à leur domicile pour établir la procuration. Les procurations établies pour le second tour du 22 mars restent valables. En revanche, les procurations établies pour un an et qui expirent avant le 28 juin ne pourront être utilisées pour le second tour. Le jour du scrutin, veillez à respecter les mesures sanitaires mises en place: port du masque, distanciation sociale, friction au gel hydroalcoolique. #



MARGO LA CONTEUSE

Durant le confinement, pour le plaisir des plus petits et des plus grands Margo nous a conté des histoires: la femme qui chante, Édouard ne veut pas dormir, le bout de carton... Retrouvez les contes de Margo sur la chaîne Youtube de la ville: Castanet-Tolosan.



BIBLIOTHÈQUE

À partir du 23 juin, il sera possible de déposer les livres empruntés à la bibliothèque.

Aucun prêt n'est autorisé pour le moment.

Horaires: mardi 23/06 et samedi 27/06 de 9h 30 à 12h, mercredi 24/06 et vendredi 26/06 de 16h 30 à 18h 30.



STATIONNEMENT

Le stationnement en zone bleue

Afin de faciliter l'accès aux commerces de proximité, des espaces de stationnement réglementés, gratuits et limités dans la durée sont présents en ville.

La matérialisation légale d'une zone bleue est constituée par la présence de panneaux en entrées et sorties de zone. La signalisation au sol en bleu n'est qu'à titre d'information visuelle, elle est non obligatoire.

Le disque de stationnement est obligatoire du lundi au samedi de 9h à 19h. Il coûte 1 € et est disponible dans les

commerces ou bien à l'accueil de la Mairie. Il doit indiquer, pour chaque véhicule, l'heure d'arrivée. Il doit être placé derrière le pare-brise et doit être facilement lisible. Le stationnement est limité à 2 heures. Dans le cadre de leurs missions les agents de la police municipale assurent une surveillance de ces zones. #

SÉCURITÉ

OTV : pensez à vous inscrire en ligne !

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est un service proposé gratuitement aux habitants de la commune tout au long de l'année, y compris hors période de vacances scolaires.

En l'absence des Castanéens qui en ont fait la demande, les agents de la Police municipale veillent sur leurs habitations durant les patrouilles dans le cadre de leurs missions et les informent rapidement de toute anomalie.

Pour bénéficier de ce dispositif faites votre pré-demande en ligne, la Police

municipale vous contactera ensuite afin de finaliser votre inscription. Vous pouvez aussi vous rendre au poste de Police municipale au 35 avenue de Toulouse. Lors de votre inscription les policiers municipaux vous rappelleront les règles à observer pour protéger au mieux votre habitation. #

PRÉVENTION

Plan Canicule

À l'approche de l'été, la Municipalité se mobilise pour mettre en œuvre le plan « canicule » afin de prévenir et limiter les risques encourus par les personnes fragilisées en cas de très forte chaleur.

En effet, en cas de crise majeure, un dispositif d'intervention est mis en place pour intervenir auprès des personnes inscrites sur un registre nominatif. Sont concernées par ce recensement les personnes de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, les adultes handicapés bénéficiant de l'AAH, de l'ACTP, de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de travailleur handicapé ou bien d'une pension d'invalidité, des personnes en résidence secondaire sur Castanet-Tolosan. #

► **Plus d'infos :** vous êtes dans l'un de ces cas, vous souhaitez bénéficier de cette mesure et vous n'êtes pas encore recensés dans notre base de données, renseignez-vous d'ores et déjà auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville au 05 62 71 70 40 ou bien par mail à mairie@castanet-tolosan.fr

► **Plus d'infos :** inscriptions en ligne sur www.castanet-tolosan.fr et informations par téléphone au 0 800 331 320.

ENCOMBRANTS

Encombrants : une collecte des déchets à domicile

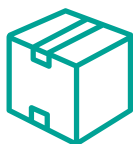
L'intercommunalité gère la collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques. La collecte se fait obligatoirement sur rendez-vous. C'est un service gratuit.

Les modalités de collecte sont différentes suivant votre type d'habitat : pavillonnaire ou collectif.

En habitat pavillonnaire, l'administré prend rendez-vous par téléphone au 05 62 24 02 02 ou via le formulaire en ligne disponible sur le site du Sicoval. Pour les habitats collectifs les demandes de rendez-vous doivent être faites par les gestionnaires, bailleurs ou syndicats de copropriété.

Les déchets autorisés sont : mobiliers, matelas, ferrailles, jeux, vélos, petit et gros électroménager, informatique, téléphones, écrans télé... Ne sont pas autorisés les déchets vers, les gravats, pneus, bouteilles de gaz, déchets toxiques (peintures, acides...), pièces automobiles... ou tout équipement de plus de 60 kg et/ou de dimensions supérieures à 2 x 1,5 x 1,5 m.

Les objets à collecter doivent être présentés en bord de voie publique (accessible en camion hayon) la veille du rendez-vous. #



les équipements de plus de 60 kg et/ou de dimensions supérieures à 2 x 1,5 x 1,5 m sont interdits



FÊTE AUX PARCS

Vide-grenier

Le vide-grenier aura lieu le samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020 de 10h à 18h, au parc de Rabaudy le samedi et au parc des Fontanelles le dimanche. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 8 juin pour les castanéens et dès le 29 juin à tous (hors professionnels). L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne sur Démarches Simplifiées. Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le dossier papier peut être récupéré en Mairie. #

► Plus d'infos : www.sicoval.fr

► Plus d'infos : sur www.castanet-tolosan.fr et informations au 05 62 70 70 44.

LUTTE ANTI-VECTORIELLE

MOUSTIQUE TIGRE

S'il est passé par ICI dites-le LÀ

ATTENTION AUX MOUSTIQUES TIGRES

www.signalement-moustique.fr
ou l'application mobile iMoustique®

Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger.
Ensemble, évitons la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.

PRÉVENTION

Face aux moustiques tigres

Depuis 2016, la Mairie de Castanet-Tolosan mène des actions de terrain pour lutter contre la prolifération de moustiques. Les services interviennent régulièrement sur les points d'eau publics stagnants de la commune et utilisent pour cela un produit bio à base de *Bacillus thuringiensis*, bactérie à l'action exclusive sur les larves de moustiques. Au regard des risques sanitaires, la Mairie renforce son plan d'actions par l'acquisition de nouveaux pièges à larves installés sur l'ensemble du territoire communal et la pose de pièges à moustiques concentrés sur les lieux sensibles notamment les écoles et centre de loisirs.

Il faut savoir que les larves de moustiques se développent dans les récipients pouvant contenir de l'eau stagnante, il est donc conseillé de :

- Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux ou déposer du sable à l'intérieur ;
- Enlever les objets qui peuvent servir de récipients dans les jardins ;
- Recouvrir les citernes et toute réserve d'eau ;
- Vérifier le bon écoulement des gouttières ;
- Entretien des fossés et regards d'assainissement ;
- Débroussailler les herbes ;
- Ramasser les fruits tombés et déchets végétaux ;
- Tailler les haies et les arbustes régulièrement #

SPÉCIAL DÉCONFINEMENT

Entre précaution et reprise d'activité

Accueil des publics sur le bâtiment principal

Afin de limiter les flux dans les locaux communaux, de protéger les administrés tout comme les agents, l'accueil du public se fait dans un premier temps au niveau du bâtiment principal de la mairie. Le service Accueil / État Civil centralise les demandes courantes (dépôts et retraits de dossiers et formulaires) pour les services CVQ, urbanisme et social. Chaque administré sera redirigé vers le service concerné qui pourra le renseigner par téléphone ou convenir d'un rendez-vous en cas de nécessité.

Un sens de circulation au sein des locaux est matérialisé au sol grâce à de la signalétique. L'entrée du public s'effectue par la porte principale et la sortie par la salle Dauriac. Des bandes de vigilance sont installées pour rappeler la règle de distanciation sociale. Un affichage permet de rappeler l'importance des gestes barrières. Des hygiaphones sont mis en place au niveau de l'accueil et des bureaux amenés à recevoir du public. Des stations automatiques de désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique

sont positionnées à l'entrée des bâtiments recevant du public. Les agents peuvent être amenés à porter un masque et des gants lors d'un contact avec le public qui se ferait sans hygiaphone et sans possibilité de respecter la distanciation sociale.

L'État Civil

Le service Accueil / État civil accueille de nouveau du public depuis le 18 mai. Les rendez-vous pour le retrait et le dépôt des dossiers CNI et passeports reprennent. Chaque administré, dont le rendez-vous a été annulé, a été recontacté afin de fixer un nouveau rendez-vous dans l'ordre des rendez-vous annulés. Il est de nouveau possible de se rendre en mairie pour effectuer les démarches administratives telles que les reconnaissances, les déclarations de naissance, de décès... ou bien d'effectuer ces démarches en ligne, 7j/7 et 24h/24.

Le service de l'État Civil accueille les administrés le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi en continu de 8h30 à 17h30, et le jeudi de 13h30 à 19h.



Les marchés de plein vent

Suite à l'arrêté préfectoral du 30 mars, les 3 marchés de la ville ont été autorisés durant la crise sanitaire. Depuis le 11 mai, les marchés se réorganisent. Dans un premier temps les mesures de fréquentation des publics sont restées de vigueur.

Depuis le mardi 2 juin, tous les étals ont repris leur place. Les consignes de distanciations sociales et les mesures sanitaires continuent d'être appliquées. Le mardi sous la Halle, le marché accueille une cinquantaine de producteurs/commerçants de 8h à 13h. Le vendredi,



Chronique d'un confinement qui fera date

Lundi 16 mars

Le Président de la République annonce le début du confinement dès le lendemain, mardi 17 mars.

La mairie avait anticipé cette annonce et dès le vendredi 13 mars l'ensemble des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs ont été fermées et interdites au public. Le PCA a été activé, avec une présence des agents lorsque c'était nécessaire, du télétravail, une permanence téléphonique due à la fermeture des accueils physiques.

Mardi 17 mars

Premier jour de confinement

Mercredi 18 mars

Un appel à bénévolat est lancé par la collectivité. Plus de 250 personnes se sont portées volontaires.

Jeudi 19 mars

La cellule anti-isolement est activée. Plus de 40 bénévoles veillent sur les personnes de plus de 70 ans ainsi que les personnes fragiles et en situation d'isolement.

Vendredi 20 mars

Par arrêté préfectoral, tous les parcs et jardins municipaux, les voies pédestres et cyclables des bords du Canal du Midi, les cours d'eau et plan d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnées balisés sont interdits au public.

/ DOSSIER

Le marché bio et petits producteurs se déroule de 15h à 19h30 sous la Halle. Le samedi, le marché de Verte Prairie se situe avenue Pierre Mendès France de 8h à 12h30.

Infrastructures sportives et piscine municipale fermées

Les établissements publics restent fermés jusqu'à fin juin. La piscine rouvre le 13 juillet. L'accès se fera sur inscription pour des créneaux horaires de 2 heures.

Réouverture des écoles

Les écoles ont rouvert le 14 mai avec des classes limitées à 15 élèves. Elles sont redevenues obligatoires pour tous depuis le lundi 22 juin.

À chaque entrée des stations automatiques de désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique sont installées. Un sens de circulation au sein des écoles est matérialisé au sol grâce à de la signalétique. Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte scolaire aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Fermeture du PMA

Le poste médical avancé, installé salle du Lac afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, a fermé ses portes le 19 juin.

Les médecins traitants prennent désormais le relais avec les patients. La plateforme téléphonique d'information du ministère des Solidarités et de la Santé est toujours active si vous avez besoin d'informations sur le COVID-19: 0 800 130 000 #



Chaque enfant doit venir équipé d'une gourde individuelle et de couverts. Des masques ont été distribués aux enfants scolarisés en primaire. Le port du masque est déconseillé en maternelle.

Dans un premier temps, la collectivité a acté la gratuité de la cantine scolaire et de l'ALAE du 18 mai au 4 juillet pour l'ensemble des enfants. Avec la reprise de l'école pour tous le 22 juin, le ménage étant prioritaire, la collectivité ne peut plus assurer ce service, un repas froid doit être fourni par les parents jusqu'à la fin de l'année. Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel pédagogique s'effectue selon le protocole sanitaire en vigueur.

Les agents d'entretien et de restauration mairie nettoient et désinfectent toutes les surfaces de contact et/ou sensibles (poignées, interrupteurs, etc.) des classes, dortoirs, halls à intervalles réguliers au cours de la journée. Les ATSEM et animateurs nettoient et désinfectent à intervalles réguliers les tables et le matériel pédagogique utilisés. Une entreprise extérieure interviendra chaque soir pour nettoyer et désinfecter les locaux vides en complément des actions des agents d'entretien.

Accueil des enfants sur le temps scolaire : dispositif 2S2C

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures sanitaires et de distanciation à respecter, les écoles de la commune ne sont pas en mesure d'accueillir tous les élèves. En partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, les services de la commune organisent un accueil sur le temps scolaire dans le cadre du dispositif Santé-Sports-Culture-Civisme (2S2C) pour les familles qui le souhaitent. Les enfants accueillis alternent entre activités à dominante physique, activités d'ouverture culturelle et accompagnement à la scolarité.

Ce dispositif a pris fin le 19 juin excepté pour les enfants d'une classe de l'école maternelle Françoise Dolto.

Réouverture des parcs et jardins, maintien de la fermeture des aires de jeux et agrès

Le 11 mai les parcs, jardins, voies pédestres et cyclables ont rouvert. Il est désormais autorisé de s'y rendre. Les aires de jeux pour enfants et agréées des



Chronique d'un confinement qui fera date

Lundi 23 mars

Ouverture du poste médical avancé salle du Lac.

Jeudi 26 mars

Première distribution des colis alimentaires par le service social.

Lundi 30 mars

Les marchés sont autorisés par arrêté préfectoral sous certaines conditions: respect des gestes barrières et mesures de fréquentation des publics.

Mercredi 1^{er} avril

Reprise de la tonte des terrains de grands jeux, celle des parcs suivra.

Jeudi 2 avril

Une collecte des déchets verts est mise en place sur rendez-vous.

Dimanche 5 avril

La sortie des résidents dans le jardin des claires fontaines est organisée en concertation avec les médecins et suivant un protocole sanitaire bien précis.

Lundi 13 avril

Les visites des familles des résidents des claires fontaines sont autorisées sous certaines conditions.

parcours santé sont fermés et interdits par arrêté municipal jusqu'à nouvel ordre. Une signalétique a été posée au niveau du portillon d'entrée de chaque aire de jeux.

La situation au sein de la Résidence d'autonomie « Les Claires Fontaines »

Malgré les annonces du déconfinement, la résidence continue à organiser la sécurité des résidents et du personnel et à faire respecter les mesures barrières obligatoires.

Chaque jour, un masque propre est distribué à tous les résidents qu'ils doivent porter lorsqu'ils sortent de leur appartement. Les familles sont autorisées à venir voir leur parent en respectant toutes les mesures sanitaires mises en place.

Depuis le 2 juin les repas du déjeuner et du dîner ont repris dans la salle de restaurant. Pour rappel durant le confinement les repas étaient servis dans les appartements. Les résidents peuvent se retrouver au grand salon du rez-de-chaussée en respectant la distanciation sociale. Le matériel et le mobilier sont désinfectés après leur départ des résidents dans leur appartement.

Une société de nettoyage est intervenue tous les soirs pour désinfecter les parties communes de l'établissement. Depuis le début du mois de juin ce nettoyage est effectué par le personnel.

Maintien de la cellule anti-isolement

Durant le confinement, une quarantaine de bénévoles, administrés, élus, agents ont veillé sur les personnes de 70 ans et

plus ainsi que sur les personnes fragiles et/ou en situation d'isolement grâce à des appels téléphoniques réguliers. 1 200 personnes étaient recensées au départ, 500 ont souhaité être suivies régulièrement.

La cellule anti-isolement a été maintenue jusqu'au jeudi 4 juin. Le centre communal d'action social a ensuite pris le relais afin de continuer à suivre les personnes qui le souhaitaient.

Maintien de l'aide aux courses pour personnes âgées, isolées ou en situation de handicap

Les paniers de première nécessité ont été distribués pendant 11 semaines entre le 26 mars et le 4 juin. 108 ménages étaient concernés par ce dispositif, 251 paniers ont été distribués. Cette distribution a concerné les familles majoritairement déjà connues du service social et souvent bénéficiaires de colis du secours populaire.

Le dispositif d'aide aux courses a concerné 25 personnes durant 8 semaines de distribution du 2 avril au 28 mai, 90 livraisons ont été effectuées. Ce dispositif concernait les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap, ne pouvant se déplacer pour leurs achats alimentaires.

Remboursement des prestations piscine du dernier trimestre

Compte tenu de la crise sanitaire et afin de ne pas pénaliser les abonnés de la piscine, une procédure de remboursement du dernier trimestre a été mise en place. La démarche s'effectue via un formulaire en

LE SAVIEZ-VOUS?

Réouverture des commerces, bars et restaurants

Les commerces ont rouvert le lundi 11 mai. Les bars et restaurants quant à eux ont rouvert le 2 juin. La mairie a accordé aux restaurateurs le droit d'étendre leur terrasse afin de pouvoir accueillir la clientèle en respectant toutes les mesures sanitaires. #

ligne sur Démarches Simplifiées jusqu'au 1^{er} juillet.

Distribution de masques

La première distribution de masques, commandés par le SICOVAL, a eu lieu le dimanche 10 mai en porte à porte grâce au concours d'une quarantaine de bénévoles. Une permanence s'est tenue en mairie du lundi 11 au samedi 16 mai de 9h à 18h pour toutes les personnes absentes de leur domicile lors du passage des bénévoles afin qu'elles puissent récupérer leurs masques. Lors de cette première distribution 18 500 masques ont été donnés.

La seconde distribution de masques a été organisée sur 3 jours. Les administrés ont été invités à se rendre dans un des six points de retrait en fonction de leur adresse postale afin de retirer les deux masques offerts par la Mairie et le masque offert par le Département et la Région. Lors de cette seconde distribution 13 450 masques ont été donnés. #

Lundi 20 avril

Une collecte des encombrants est mise en place tous les 15 jours sur rendez-vous. Les déchetteries de Montgiscard et de Labège ont rouvert et accueillent en nombre limité les usagers.

Une cellule d'écoute à la parentalité ouvre pour accompagner les parents dans leurs préoccupations et difficultés éventuelles avec leurs enfants.

Mardi 21 avril

Un test nasal PCR est effectué sur l'ensemble des résidents, le personnel et les auxiliaires de vie intervenant sur la résidence d'autonomie les « claires fontaines ».

Mardi 28 avril

Le premier ministre dévoile le plan de déconfinement.

Jedi 7 mai

Le premier ministre dévoile les derniers détails du plan de déconfinement.

Dimanche 10 mai

Première distribution de masques aux administrés par une quarantaine de bénévoles.

Lundi 11 mai

Déconfinement

COVID-19

PROFESSIONNELS SOIGNANTS
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
ET DE L'AIDE SOCIALE
AGENTS MUNICIPAUX
COMMERCANTS
PRODUCTEURS
AGRICULTEUR
TRANSPORTEURS
TRANSPORTS EN COMMUN
POLICIERS, POMPIERS
GÉNÉRALISTES
BÉNÉVOLES ET ANONYMES

POUR
TOUTES
VOS
ACTIONS

Merçi 